



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 8 avril 2021 (17h00)
Espace Montgolfier- Davézieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	38 + 1
Votants	:	54
Convocation et affichage	:	01/04/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Maryanne BOURDIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Stéphanie BARBATO-BARBE, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Gilles DUFAUD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELTI (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND), Clément CHAPEL (pouvoir à Jérémie FRAYSSE), Christophe DELORD (pouvoir à Nathalie CLÉMENT), Laurence DUMAS (pouvoir à Damien BAYLE), Christelle ETIENNE (pouvoir à Damien BAYLE), Romain EVRARD (pouvoir à Catherine MICHALON), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Sophal LIM (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), Edith MANTELIN (pouvoir à Simon PLENET), Richard MOLINA (pouvoir à Laurent TORGUE), Pascal PAILHA (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Michel SEVENIER (pouvoir à Antoinette SCHERER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Dominique MAZINGARBE.

**CC-2021-119 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - BIBLIOTHEQUE - RÈGLEMENT
INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE SAINT-EXUPÉRY**

Rapporteur : Monsieur Antoine MARTINEZ

L'actuel règlement intérieur de la bibliothèque Saint Exupéry date de 2000. Il s'avère désormais obsolète et inadapté aux nouveaux usages, notamment numériques et développés dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques du territoire.

Le cadre réglementaire rend obligatoire l'adoption d'un règlement intérieur pour la bibliothèque Saint-Exupéry. Celui-ci doit notamment préciser les conditions d'inscription, les conditions de prêt et de consultations des documents, les conditions d'accueil, l'utilisation du matériel et des outils offerts au public, et les modalités d'emprunt, respectant notamment les droits attachés aux documents (reproduction, droits d'auteur, cadre de l'utilisation par les usagers). Il convient donc d'actualiser

régulièrement ce règlement intérieur, afin de l'adapter au mieux aux besoins évolutifs du public.

Les usages et les pratiques du public fréquentant les bibliothèques évoluent (wifi, nouvelles technologies et médias, nouveaux publics et nouvelles habitudes). La bibliothèque Saint-Exupéry s'adapte à ces nouvelles pratiques et veille également à conquérir de nouveaux usagers. Dans un souci d'amélioration de la qualité du service rendu, elle adapte ses modalités de fonctionnement et diversifie ses activités en proposant de nouveaux services. Ainsi, la bibliothèque communautaire Saint-Exupéry s'inscrit désormais dans le réseau des bibliothèques d'Annonay Rhône Agglo pour lequel les abonnés bénéficient d'une carte unique, valable dans l'ensemble des bibliothèques.

La durée du prêt et le nombre et le type de documents empruntables ont également évolué et une offre numérique sur place ou à distance est désormais proposée aux abonnés.

Ont par ailleurs été définis, en annexe du règlement, les règles spécifiques de consultation du fonds patrimonial, ainsi que la charte d'utilisation de l'espace multimédia, qui n'existaient pas dans le précédent règlement.

L'ensemble des évolutions proposées rend nécessaire la mise à jour du règlement intérieur de la bibliothèque.

Il est proposé d'adopter le règlement intérieur de la bibliothèque Saint-Exupéry et ses annexes.

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le règlement intérieur ci-joint, ainsi que ses deux annexes,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 16/04/21
Affiché le : 16/04/21
Transmis en sous-préfecture le : 15/04/21
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20210408-21770-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET